

Clauses sociales



Les clauses sociales sont, pour les maîtres d'ouvrage, un moyen juridique ayant pour objectif de favoriser l'emploi des publics rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi par le biais des entreprises attributaires des marchés publics.

La Maison de l'Emploi a pour mission d'impulser, d'accompagner et de suivre la mise en place de clauses sociales dans les marchés publics, en jouant le rôle d'interface entre les maîtres d'ouvrage, les entreprises attributaires et les acteurs de l'emploi et de l'insertion, prescripteurs des publics.

LES CLAUSES SOCIALES PERMETTENT :

Aux Maîtres d'ouvrage :

- Avoir une démarche « d'achat socialement responsable » permettant ainsi de favoriser l'insertion et l'emploi
- Soutenir l'économie locale
- Développer les liens entre les mondes de l'économie et celui de l'insertion
- Encourager l'emploi durable
- Valoriser les métiers et les secteurs d'activité permettant l'insertion professionnelle, et répondre aux métiers en tension

Aux Entreprises :

- Répondre à leur besoin en recrutement et trouver des compétences
- Favoriser la formation pour répondre aux besoins des entreprises
- Aider à l'intégration du personnel dans les entreprises
- Encourager les structures d'insertion à postuler aux marchés publics

Aux Publics

- Acquérir un savoir-faire

Faciliter l'accès au marché du travail

92 804 HEURES RÉALISÉES

68 MARCHÉS COMPORTAIENT DES CLAUSES SOCIALES

242 PARTICIPANTS ONT BÉNÉFICIÉ DES CLAUSES SOCIALES

Le dispositif des clauses sociales

SUR TOUS TYPES DE MARCHES PUBLICS

Les marchés de travaux (construction, réhabilitation, travaux publics...)

Les marchés de services (entretien des espaces verts, nettoyage, restauration collective, prestations intellectuelles...)

Les marchés de fournitures (portage de repas, entretien de chaudières...)

Les marchés à bons de commandes

LES TYPES DE CLAUSES SOCIALES

- L'insertion est une condition d'exécution du marché : un volume d'heures de travail est réservé à des personnes en difficulté
- Les performances en matière d'insertion professionnelle font partie des critères de jugement des offres.
- Les marchés réservés aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique
- Les marchés réservés aux entreprises adaptées et aux établissements et services d'aide par le travail

LA CLAUSE SOCIALE N'ENGENDRE AUCUN COÛT SUPPLÉMENTAIRE

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MAISON DE L'EMPLOI

- sensibilisation et information des donneurs d'ordre
- appui au repérage des marchés publics susceptibles d'intégrer une clause
- appui sur le choix des articles du Code des Marchés Publics
- étude de l'employabilité du territoire
- assistance technique dans le dimensionnement et dans la rédaction du dossier de consultation d'entreprises
- définition et mise en place des modalités de suivi
- suivi et évaluation des démarches de promotion de l'emploi dans les marchés publics,
- animation et coordination du partenariat avec les structures de l'insertion par l'activité économique et de l'emploi
- réalisation d'un bilan quantitatif et qualitatif du dispositif



Contact :
Corinne LECLERC
04 76 93 17 85

corinne.leclerc@paysvoironnais.com